

SOMMAIRE

UNE

5 Nouveaux outils de communication pour les SPSTI

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Parution de la brochure de présentation de l'offre socle
Une version personnalisable par les SPSTI est mise à disposition

5 Atlas de la démographie médicale
Focus sur les chiffres de la médecine du travail

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

6 Négociations collectives de branche
Point d'étape

ACTUALITÉS RH

7 Commission RH
Nouvelle composition et calendrier RH du second semestre 2023

MÉDICO-TECHNIQUE

8 58^{èmes} Journées Santé-Travail de Présanse
Informations préprogramme, inscriptions et réservations hotellières

9 Réseau des Médecins-Relais des SPSTI
Retour sur la journée d'information du 20 juin 2023 et supports disponibles

10 Feuille de route du numérique en santé 2023-2027
Mettre le numérique au service de la santé

12 Rencontres nationales pédagogiques de l'ANIMT
Retour sur le programme de l'édition 2023

JURIDIQUE

13 Branche Accidents du Travail – Maladies Professionnelles
Signature de l'Accord National Interprofessionnel

14 Inaptitude prononcée lors d'une période de suspension du contrat de travail

16 Accident du travail et obligation d'affichage sur les chantiers
Publication du décret n° 2023-452 du 9 juin 2023

Chers adhérents,

La Direction Générale du Travail a annoncé la publication de l'arrêté fixant le référentiel de certification des SPSTI aux alentours du 31 juillet. Les Services auront alors 2 ans, pour atteindre au moins le premier des trois niveaux prévus dans le référentiel AFNOR SPEC 2217. Conformément à la loi, l'évaluation visera la qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble socle de services, la maîtrise de l'organisation, la continuité du service, la gestion financière, la conformité du traitement des données ou encore l'interopérabilité des systèmes d'information utilisés.

La parution de cet arrêté, si elle ne clôt pas la phase d'adoption des textes réglementaires rédigés en application de la loi du 2 août 2021, constitue néanmoins un élément déterminant qui va fortement guider l'action des SPSTI à l'avenir. Les partenaires sociaux ont largement pris part à son écriture, avec le soutien technique de l'Afnor, même si c'est l'Etat qui a la responsabilité de la version finale.

Le référentiel de certification apportera ainsi de nouvelles précisions sur le service à rendre aux entreprises et aux travailleurs. Sa prise en compte va sans nul doute mobiliser nos instances et nos équipes dès cet été, et en particulier à la rentrée. Le Programme d'Orientations et d'Actions de Présanse doit appuyer chacun, aider à partager les réflexions opérationnelles, et rechercher les synergies au sein du réseau. Les commissions sont déjà à l'œuvre dans cette optique et préparent les éléments utiles au déploiement cohérent de l'offre socle de services. Ce travail collectif, interrégional ou régional, doit éviter que chacun reproduise seul les mêmes réflexions ou outils.

La solidarité et la mutualisation au sein de notre réseau seront gage d'efficacité dans l'intérêt premier des employeurs et des salariés. Aussi, nous pouvons tous nous féliciter que deux nouvelles associations régionales de SPSTI aient choisi d'adopter la dénomination Présanse, à savoir l'Ile-de-France et le Centre-Val-de-Loire. En effet, c'est dans l'unité affichée et effective, que nous réussirons au mieux à assumer nos missions et à conforter le modèle associatif de proximité auquel nous sommes attachés.

Un très bel été à tous.

Maurice Plaisant
Président de Présanse



Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction : Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

Assistantes : Mariette LYONNET, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Zaheen DOSEMAHOMED